



**Section FO DGFIP du Pas de Calais**

**Compte rendu des élus  
FO-DGFIP en CAP Locale**

**CAPL n°1 (inspecteurs) du 2 juillet 2019  
Mutations au 1<sup>er</sup> septembre 2019**

Quelques chiffres sur le mouvement local de mutations des inspecteurs :

- 48 demandes de mutations ont déposées (39 internes, 9 externes) dont 35 ont été satisfaites.
- 15 internes ont obtenu leur 1<sup>er</sup> vœu (31%) et 2 externes (22%).

Concernant les dossiers bénéficiant de motifs prioritaires dans le mouvement interne :

- aucun ne faisait état d'une priorité handicap
- une personne était concernée par une priorité liée à la suppression de son emploi. Sa priorité ne lui a cependant pas permis d'obtenir satisfaction et elle est nommée ALD local à l'issue du mouvement.
- 17 dossiers bénéficiaient d'une priorité pour rapprochement familial (10 internes et 7 externes)
- 19 ALD ont fait une demande de mutation : 18 ont obtenu la régularisation sur leur poste. Une personne n'a pas pu bénéficier du dispositif de régularisation et reste donc ALD.

Concernant les postes au choix, il n'existait que deux vacances d'emploi, tous sur l'EDR. Les deux postes ont été pourvus.

Un poste était gelé, au SIE de Lens, car il sera occupé par un contractuel avec une priorité handicap à compter de mai 2020, après sa scolarité.

**Les VOTES pour le mouvement interne :**

Parité administrative : POUR

Parité syndicale :

VOTES	POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
<b>FO-DGFIP 62</b>				<b>X</b>
<b>SOLIDAIRES</b>		<b>X</b>		

**Commentaires FO :** **FO-DGFIP 62** a refusé de voter pour ce mouvement de mutation en interne. En effet, la Direction laisse des services en manque d'agents, contribuant (sciemment ?) à leur dégradation.

**FO-DGFIP 62** déplore par ailleurs un manque de transparence dans la gestion de certains dossiers : il est inadmissible que des cas de détachements soient évoqués en fin de CAPL, à l'issue du vote, ou encore que certaines règles majeures ne nous soient exposées que le jour de l'instance.

Enfin, vos élus regrettent que la Direction ne soit pas plus à l'écoute de ses personnels. Elle ne tient absolument pas compte des arguments de leurs représentants, qui auraient permis la satisfaction de plus d'agents et l'anticipation de situations complexes à venir dans certains services. Manifestement, l'humain n'est pas au coeur de ses choix !

## **Les VOTES pour le mouvement externe :**

Parité administrative : POUR

Parité syndicale :

<b>VOTES</b>	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>	<b>REFUS DE VOTE</b>
<b>FO-DGFiP 62</b>		<b>X</b>		
<b>SOLIDAIRES</b>		<b>X</b>		

**Commentaires FO :** **FO-DGFiP 62** a voté **CONTRE** ce mouvement externe car un inspecteur a obtenu un vœu moins bien classé que ce qui était proposé. Cette décision incompréhensible de la direction a directement pénalisé deux collègues qui auraient pu obtenir satisfaction de leur vœu.

Visiblement le nouveau président, auquel très peu de temps a été laissé pour découvrir les dossiers, a été mal conseillé et s'est retrouvé à défendre une position qui aura assurément des conséquences désastreuses pour certains services et personnels.

Vos élus **FO-DGFiP 62** l'ont pourtant longuement alerté sur les situations critiques que ses choix allaient engendrer, présentant des arguments solides qui n'ont pas été entendus. Il devra donc assumer la pleine responsabilité de ces décisions qui impactent tant les missions que la vie personnelle des agents.

### **Les élus FO en CAPL n°1 :**

#### **Titulaires**

**Michael MILLOT et Sabrina CASTILLE**

#### **Suppléants**

**Gautier LEDOUX et Nicolas WANIN**

#### **Experte**

**Sandrine BONET**